



TALENCE
GESTION

L'expertise en actions

Talence 2018

*Après Talence 2017, Talence Gestion crée Talence 2018, fonds actions à échéance**

Comment ce fonds sera-t-il géré ?

- 1 Sélection des valeurs :** Pendant la période de souscription le gérant achète une quarantaine de valeurs sélectionnées pour leur fort potentiel de valorisation.
- 2 Objectif de cours de vente par valeur :** Lors de l'achat, un objectif de vente est fixé pour chaque titre qui sera vendu dès cette limite atteinte.
- 3 Sécurisation des profits :** Les bénéfices et produits de cession sont placés dans des supports monétaires éligibles PEA ou obligataires ayant une orientation court terme, jusqu'à la date de clôture du fonds en 2018.

* Le capital n'est garanti ni à l'échéance, ni en cours de vie du produit.

Le contexte de marché

Après un fort rebond depuis mi-2013, les marchés européens ont retrouvé une valorisation proche de leur moyenne de long terme.

Dans ce contexte, les périodes de correction des marchés observées depuis l'été 2015, constituent selon nous de nouvelles opportunités d'investissement en actions. Les craintes qui ont ressurgies depuis l'été (ralentissement fort de la croissance chinoise, fin de la politique monétaire accommodante aux USA, crise grecque...) ne nous permettent pas d'écarter une nouvelle baisse du marché des actions. Pour autant, les résultats solides de nos entreprises européennes et la volatilité accrue seront pour la gestion de Talence 2018 une excellente opportunité d'acheter des entreprises à une valeur raisonnable selon l'analyse de l'équipe de gestion, et de mettre à profit les hausses potentielles du marché.

« Talence 2018, une approche originale : Investir dans des entreprises à fort potentiel boursier »

Une équipe de gestion expérimentée

- Régis Lefort, expert reconnu sur les actions de petites et moyennes capitalisations et gérant des fonds à échéance précédents 2015 et 2017
- Jean-François Arnaud, plus de 20 ans d'expertise sur les valeurs européennes

Gérés sur un concept similaire, les fonds précédents ont largement dépassé leur objectif de 7% par an en réalisant les performances suivantes (pour les porteurs entrés à l'origine des fonds), celles-ci ne présageant pas des performances futures : +55,67% pour Talence 2015 sur la durée de vie du fonds soit +16,23% annualisés depuis sa création le 05/12/2011.

Quels atouts pour Talence 2018 ?

- Une gestion dont les motivations sont indépendantes des fluctuations à court terme des marchés.
- Une gestion diversifiée sur les plans sectoriels, géographiques, et sans contrainte de capitalisation.
- Un objectif clair : obtenir une performance nette supérieure à la performance moyenne des actions sur une longue période, estimée selon nous à 7% par an.

Un processus de sélection rigoureux

- Identification des sociétés ayant un fort potentiel de création de valeur sur la durée de placement recommandée selon l'analyse de l'équipe de gestion, sur la base de données quantitatives et qualitatives de sociétés essentiellement cotées en zone euro.
- Analyse approfondie des sociétés présélectionnées, notamment selon les critères suivants : qualité du management, situation financière et capacité bénéficiaire.
- Sélection des sociétés et investissement : le gérant choisit au sein de l'univers de sociétés présélectionnées, celles qui présentent, selon son analyse, le meilleur potentiel de performance boursière à moyen terme après examen des différents critères retenus.

Les principaux risques de Talence 2018

- Risque de perte en capital : le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.
- Risque lié à la gestion : la performance du FCP dépend d'une part du choix des valeurs sous-évaluées sélectionnées et, d'autre part, du timing de désinvestissement de ces valeurs.
- Risque Action : si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.
- Risque de liquidité : le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations, négociées sur des marchés non réglementés de type Alternext ou marché libre, dont le volume de titres cotés en Bourse est réduit et susceptibles de rencontrer un risque de liquidité.
- Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.
- Risques de taux et de crédit : le FCP peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent. Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

Caractéristiques de Talence 2018

Forme juridique : FCP de droit français, OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Code ISIN : part AC FR0012951853
part IC FR0012979540

Eligible au PEA et à l'assurance-vie

Dépositaire : CACEIS Bank France SA

DATES CLES

- Date d'agrément AMF : 15/09/2015
- Valeur initiale de la part :
AC : 1.000 euros
IC : 10.000 euros
- Montant minimum de souscription initiale :
AC : une part
IC : 500.000 euros

SOUSCRIPTIONS/RACHATS

- Périodicité de valorisation : quotidienne
- Souscriptions/Rachats : centralisés chaque jour de valorisation jusqu'à 12h chez CACEIS
- Période de souscription : jusqu'au 31/03/2016 à 12h sans droits d'entrée
- Les souscriptions ne sont plus acceptées au-delà d'un encours collecté de 100 millions d'euros.

FRAIS

- Frais de gestion fixes : part AC 2% TTC maximum
part IC 1% TTC maximum
- Droits d'entrée après la période de souscription initiale : 5% maximum, dont 1% acquis à l'OPCVM à compter du 31/03/2016 12h
- Droits de sortie (avant la date de dissolution) : 5% maximum jusqu'au 31/12/2018, dont 1% acquis à l'OPCVM. En cas de dissolution avant cette date, aucun frais de sortie.
- Conditions d'exonération (y compris droits acquis à l'OPCVM) : souscription précédée d'un rachat effectué le même jour, pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
- Droits de sortie lors de la dissolution : néant
- Commission de performance : 10% TTC maximum de la performance nette annualisée du fonds au-delà de la performance annualisée de 7%



TALENCE
GESTION

www.talencegestion.fr

contact@talencegestion.fr - 01 40 73 89 60

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-10000019 N° ORIAS 10057627

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés, et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Les fonds Talence Gestion ne bénéficient d'aucune garantie ou protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

